Service interentreprises de santé au travail d'Île-de-France, l'ACMS sera très présente au 35è Congrès national de médecine et de santé au travail qui aura lieu du 5 au 8 juin à Marseille. Au total,
douze communications ont été retenues par le comité scientifique
. Ces présentations portent sur des études réalisées par les professionnels de l'ACMS, dont certaines en partenariat avec d'autres organismes (services de santé au travail, fédérations professionnelles, universités...), et sur des démarches de prévention menées en entreprise. Les sujets - d'actualité - sont au cœur des politiques publiques de santé au travail : maladies chroniques et travail, prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail, maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle.

Études

-

Maintien dans l'emploi des salariés atteints de maladie chronique : quel facteur principal de réussite ? : la maladie chronique peut constituer un handicap et les services de santé au travail ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des salariés. D'autant que près des trois-quarts des salariés atteints d'une maladie chronique sont en activité dont un tiers à temps plein. La reconnaissance de leur état de santé par un collectif (famille, collègues, corps médical) contribue à leur équilibre.

-

Retentissement du lymphœdème sur le travail après un cancer du sein : le lymphœdème du membre supérieur (augmentation du volume du bras) se manifeste dans 15 à 20 % des cas. Les conséquences sur l'activité professionnelle sont notables et le parcours professionnel peut en être perturbé. Des solutions existent pour améliorer les conditions de travail de ces femmes.

-

Stylistes ongulaires, promouvoir la santé par une enquête d'intervention-action : renforcer l'information et la formation des stylistes ongulaires est nécessaire. Il apparaît en effet que les jeunes femmes méconnaissent le risque reprotoxique* auquel elles sont exposées, que l'utilisation de techniques et produits connus pour leur caractère très sensibilisant persiste et que la prévention est insuffisante.

Démarches de prévention en entreprise

-

Services d'aide à domicile, santé et pression temporelle : relations humaines et services rendus sont le cœur du métier d'aide à domicile. Un temps d'intervention limité entraîne : pressions temporelles, frustrations, perte de sens du travail et dégradation de la santé physique et mentale des salariés. Quelles sont les recommandations de l'ACMS ?

-

Retour à l'emploi dans la grande distribution : pour un salarié atteint d'un cancer, travailler est un défi. Pour l'entreprise **,** prévenir la désinsertion professionnelle est une nécessité. Exemple d'une démarche de prévention mise en œuvre chez Carrefour en partenariat avec la Ligue contre le cancer.

-

Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) des bagagistes de l'aéroport Paris Roissy CDG : 80% des accidents du travail des bagagistes sont dus à des TMS (principalement des affections du dos). Quel est l'impact de la manutention manuelle des bagages réalisée en galerie ? Comment agir pour préserver la santé des salariés ?

-

Prévention des scapulalgies lors du bâchage-débâchage des camions-bennes : des douleurs de l'omoplate, de l'épaule, du cou ont été observées chez les chauffeurs évoluant entre carrière et trémies de concassage et menant des opérations de bâchage et débâchage manuelles par manivelle, jusqu'à trente fois par jour. Quelles solutions proposées par l'ACMS ?

-

Vibrations corps entier chez les conducteurs d'engins de manutention : face à un taux de vibrations corps entier supérieur à la norme d'exposition journalière, une démarche de prévention a été engagée dans un entrepôt logistique puis évaluée pour déterminer un nouveau plan d'action ; un module de prévention spécifique a été proposé par l'ACMS aux salariés.

-

Une ennemie insoupçonnée, la punaise de lit : l'invasion par les punaises est une problématique de santé publique sous-estimée. Pourtant, les conséquences médicales peuvent être graves : infections cutanées, surinfections bactériennes, effets psychologiques (honte, repli social). Les traitements chimiques induisent, eux aussi, des complications : asthme et brûlures cutanées. Au-delà du traitement, la solution passe par une prise de conscience des acteurs.

Partenariats

-

ACMS/FHP/Synerpa - Aide à l'évaluation des facteurs de risques professionnels dans le milieu de soins : la collaboration entre des branches professionnelles du milieu de soins et une équipe pluridisciplinaire de l'ACMS a permis de montrer l'intérêt de travailler en commun pour aboutir à la création d'un outil adapté aux besoins du terrain.

-

ACMS/Sud Loire santé au travail. Rédaction d'une fiche d'entreprise pour la grande distribution : des services de santé au travail différents sont amenés à surveiller des entreprises d'un même secteur professionnel. Une collaboration entre eux est pertinente, en particulier dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels et de la prévention, afin de tendre à une homogénéisation des pratiques.

-

ACMS/Université de Lille/Direction des risques professionnels de la CNAM - Quels indicateurs retenir pour les volets «Prévention de la désinsertion professionnelle» des CPOM ?** : déterminer des indicateurs communs à tous les services de santé au travail pour analyser l'efficacité des actions en PDP.

Tous les résumés sont disponibles sur notre site internet : ***www.acms.asso.fr***

Le comité d'études épidémiologiques de l'ACMS

Depuis les années 90, le Comité d'études épidémiologiques de l'ACMS a réalisé plus d'une centaine d'études sur des sujets aussi divers queÂÂ : Retentissement de la situation d'aidant non professionnel sur le travail et la santé, Situations urgentes en santé au travail, Situations de travail isolées ou occasionnelles, Vie-travail-santé des salariés de la sous-traitance du nucléaire,Travail en horaires décalés sur plate-forme aéroportuaire...

Le 35è Congrès national de médecine et de santé au travail de Marseille

Cette manifestation est co-organisée par la Société française de médecine du travail, la Société de médecine du travail PACA et le Service hospitalo-universitaire de médecine et santé au travail d'Aix-Marseille avec la participation du réseau PRESANSE (services de santé au travail du sud-est). Elle s'adresse à tous les professionnels de santé au travail et, plus largement, à tous les partenaires sensibilisés par différents aspects de la santé au travail.

* Toxique pour la reproduction
** Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

À propos de l'ACMS
Créée le 9 mai 1945, l'ACMS est un service interentreprises de santé au travail qui intervient sur les huit départements d'Île-de-France. Son siège est situé à Suresnes (Hauts-de-Seine). Afin d'exercer au mieux sa mission - "Éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail" - l'ACMS dispose de centres médicaux (fixes et mobiles), organisés en 46 secteurs, à proximité de ses adhérents.

Avec ses 1 200 collaborateurs, dont 900 préventeurs, elle assure le suivi de plus d'un million de salariés répartis dans 80 000 lieux de travail, dont les trois-quarts comptent moins de dix salariés. La plupart des activités sont représentées : commerce, services aux entreprises, assurance, finance, immobilier, santé-social, industrie, nucléaire, transport et logistique...

Ses équipes pluridisciplinaires, animées et coordonnées par les médecins du travail, sont composées d'infirmiers en santé au travail, secrétaires médicaux, assistants en santé travail, ergonomes, psychologues en santé au travail, techniciens et ingénieurs chimie et HSE (hygiène-sécurité-environnement)... auxquels s'ajoutent des assistants de service social.

Depuis la création de l'ACMS, le service social est en effet totalement intégré à l'activité de terrain. Employeurs et salariés peuvent ainsi bénéficier, à proximité, d'une offre complète de services - médicaux, techniques et sociaux - dans une approche globale de la santé-sécurité au travail.